

LUTTERBACH

Un « centre pénitentiaire à sûreté adaptée »

Le ministère de la justice vient de rendre public un document intitulé « Plan immobilier pénitentiaire » dans lequel le projet de Lutterbach figure en tant que « centre pénitentiaire à sûreté adaptée ».

Le document que l'on peut retrouver sur le site www.justice.gouv.fr présente une carte des 15 000 places supplémentaires qui doivent être construites sur deux quinquennats. D'ici 2022, 7 000 places seront livrées et des projets permettant la réalisation de 8 000 autres seront lancés. Le ministère de la Justice précise dans le document que « c'est plus de 1,7 milliard d'euros de crédits qui seront mobilisés d'ici la fin du quinquennat ». On y apprend aussi qu'à Lutterbach – où les travaux préparatoires devant permettre la mise en place des clôtures sur le terrain, l'installation de la base de vie et la création de différents accès depuis la route bordant le site ont débuté le 5 octobre dernier –, c'est un « centre pénitentiaire à sûreté adaptée » [il se différencie de la maison centrale et de la maison d'arrêt à sûreté normale, NDLR] qui sera ouvert au premier semestre 2021.

Un « quartier de confiance »

Financé à hauteur de 110 millions d'euros, le projet prévoit la création de 520 places de détention réparties en sept quartiers, dont un dédié aux



L'enceinte du futur centre pénitentiaire de Lutterbach sera octogonale.

DR

femmes détenues et un autre aux mineurs incarcérés. Un « quartier de confiance » au niveau de sûreté adapté, au sein duquel les détenus bénéficient d'une plus grande autonomie, est aussi prévu. Il constitue une étape possible dans le parcours d'exécution de la peine avant une remise en liberté définitive ou provisoire. L'architecture est ambitieuse et répond à une volonté de « renouveler

de l'institution pénitentiaire ». Les architectes se sont attachés à ancrer le projet dans son environnement. L'enceinte octogonale, soulignée par un jeu de matières et de teintes entre extérieur et intérieur, et le travail de végétalisation sont « gage d'une insertion harmonieuse dans le paysage ». La dissociation entre l'accès logistique et les portes d'entrée principales (personnel et visiteurs),

confère au projet « fluidité de fonctionnement et lisibilité de la façade d'entrée ». La composition du parvis d'entrée « combine la dimension pacifiée de l'accueil avec la dimension symbolique de l'institution, visant ainsi une urbanité qui parle de citoyenneté ».

Alain CHEVAL

PLUS WEB Les images de la future prison sur notre site www.lalsace.fr